Citoyenneté et Immigration Canada | Citizenship and Immigration Canada

Programme de passeport – CIC

Rapport annuel **2013-2014**

Canada

Bâtir un Canada plus fort : Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) contribue au progrès économique, social et culturel du Canada, et veille à la sécurité des Canadiens tout en gérant l'un des programmes d'immigration les plus vastes et les plus généreux du monde.

Sondage sur les publications

Nous vous invitons à nous fournir des commentaires sur cette publication en répondant à notre sondage électronique qui se trouve au **www.cic.gc.ca/sondage-publications**.

Pour de l'information sur les autres publications de CIC, visitez :
www.cic.gc.ca/publications
Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: **Passport Program-CIC Annual Report 2013–2014**

Visitez-nous en ligne

Site Web : **www.cic.gc.ca**
Facebook : **www.facebook.com/CitCanada**
YouTube : **www.youtube.com/CitImmCanada**
Twitter : **@CitImmCanada**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2015

N° de catalogue : Ci1-21F-PDF
ISSN 2369-1395
C&I-1972-04-2015

Contenu

Message du sous-ministre adjoint, Secteur des opérations 5

Section 1 – Au sujet du Programme de passeport 6

1.1 Notre mandat 6

1.2 Nos services 6

1.3 Notre réseau 7

1.4 Comment nos passeports sont financés 9

Section 2 – Nos réalisations 10

2.1 Gestion du Programme 10

2.2 Intégrité 11

2.3 Service 13

Section 3 – Résultats financiers du Programme de passeport 15

Section 4 – Prochaines étapes 16

Annexe A – Description des documents de voyage canadiens 17

Annexe B – Services du Programme de passeport et droits connexes 18

Annexe C – Normes de service du Programme de passeport 19

Annexe D – États financiers 21

Programme de passeport - CIC

Rapport annuel 2013-2014

Message du sous-ministre adjoint, Secteur des opérations

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de cette année, lequel met en lumière le travail colossal réalisé afin d'exécuter le Programme de passeport du Canada au cours de l'exercice financier 2013-2014.

Le Programme de passeport fonctionne grâce à un fonds renouvelable selon le principe du recouvrement des coûts; ses activités sont entièrement financées par les droits exigés pour les services de passeports et autres documents de voyage. Le rapport annuel permet au Programme de passeport de rendre compte directement aux titulaires de passeport et aux Canadiens de son rendement et de la façon dont les recettes obtenues par la perception des droits sont utilisées. Il reprend de manière plus approfondie les renseignements concernant le programme contenus dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

L'année dernière a marqué un tournant important quant à la façon dont le Programme de passeport est géré par le gouvernement du Canada. Le 2 juillet 2013, la responsabilité première du Programme de passeport, qui incombait au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, a été transférée à mon Ministère, Citoyenneté et Immigration Canada. Ce changement, qui coule de source, permet l'harmonisation naturelle des fonctions exécutées par CIC, comme octroyer la citoyenneté canadienne, laquelle est une exigence pour la présentation d'une demande de passeport. Emploi et Développement social Canada, par l'entremise de Service Canada, se charge de la prestation de services de passeports au Canada, tandis qu'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada offre les mêmes services à l'étranger. La transition du Programme de passeport vers CIC s'est effectuée sans interruption des services offerts aux Canadiens.

Au cours de la période visée par le rapport, le Programme de passeport a lancé le passeport électronique d'une durée de validité de dix ans, qui est plus difficile à falsifier ou à altérer et qui est plus pratique et économique pour les titulaires de passeport. Je suis fier de dire que l'équipe responsable du passeport électronique d'une durée de validité de dix ans s'est vu décerner pour son travail le prix d'excellence de la fonction publique dans la catégorie Excellence en matière de services offerts aux citoyens.

Parallèlement, le Programme de passeport a mis en place une nouvelle structure de droits qui lui permet d'offrir des passeports électroniques d'une durée de validité de cinq et de dix ans, de suivre les progrès technologiques et de continuer à fournir un excellent service aux Canadiens. De plus, le nouveau passeport d'une durée de validité de dix ans est plus pratique pour les titulaires de passeport, car ces derniers ont à présenter une demande seulement tous les dix ans, ce qui réduit le fardeau administratif qui leur est imposé. Les titulaires d'un passeport d'une durée de validité de dix ans, c'est-à-dire la vaste majorité des titulaires de passeport, reçoivent un passeport électronique sécuritaire de grande valeur à un coût annuel inférieur à celui de l'ancien passeport non électronique.

En adoptant une nouvelle structure de droits et en repositionnant le Programme de passeport au sein du gouvernement du Canada, CIC s'est lancé dans une initiative de modernisation ambitieuse. De concert avec Emploi et Développement social Canada, et par l'entremise de Service Canada, CIC transformera le Programme de passeport afin d'en renforcer la sécurité et l'intégrité, d'améliorer l'accessibilité et d'accroître l'efficacité au cours des années à venir. Par cette initiative, nous visons directement à remplir l'engagement à moderniser nos façons de faire que nous avons pris à l'égard des Canadiens au cours des consultations publiques que nous avons menées au titre de la *Loi sur les frais d'utilisation*, lesquelles ont conduit à une augmentation des droits de passeport en 2013.

Je vous invite à poursuivre votre lecture pour tout savoir de nos impressionnantes réalisations de cette année.

Robert Orr
Sous-ministre adjoint, Secteur des opérations

Section 1 – Au sujet du Programme de passeport

1.1 Notre mandat

Depuis juillet 2013, le Programme de passeport fait partie de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). En vertu du *Décret sur les passeports canadiens*, le ministre de CIC est l'autorité responsable du mandat du Programme de passeport. Parmi les responsabilités qui en découlent, comptons entre autres la délivrance, le refus de délivrer, la révocation, la retenue et la récupération des passeports canadiens, en plus de la communication d'instructions relatives à l'utilisation des passeports. Emploi et Développement social Canada (EDSC), par l'intermédiaire de Service Canada, est responsable de la prestation des services de passeports au Canada, et le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) continue d'être responsable de la prestation des services de passeports à l'étranger[1].

Par l'entremise du Programme de passeport, CIC facilite les voyages des Canadiens et contribue à leur assurer des déplacements sécuritaires en délivrant des documents de voyage canadiens qui sont reconnus et respectés à l'échelle internationale. Le Programme de passeport s'assure que les voyageurs légitimes sont en possession de documents de voyage canadiens, que les personnes susceptibles de présenter une demande sont informées de leurs responsabilités à cet égard et en ce qui concerne la possession de documents de voyage canadiens, que ces personnes comprennent leurs responsabilités, et que les besoins des titulaires de document de voyage canadien sont comblés.

Pour atteindre ces objectifs, les employés du Programme de passeport gèrent les demandes de passeport reçues, authentifient l'identité des requérants, confirment l'admissibilité et gèrent la délivrance et la distribution des documents de voyage aux voyageurs admissibles. Ils réalisent également des activités en vue de prévenir et de détecter la fraude et l'utilisation abusive des documents de voyage.

Le public voyageur constitue la clientèle du Programme de passeport. Soixante-cinq pour cent des Canadiens sont titulaires d'un document de voyage et 21,6 millions de documents de voyage canadiens étaient en circulation au 31 mars 2014.

1.2 Nos services

Le Programme de passeport a délivré 4,9 millions de documents de voyage en 2013-2014, dont 98 % sont des passeports réguliers bleus. Le passeport régulier compte 36 pages et sa durée de validité maximale est établie en fonction de l'âge du titulaire : les adultes (16 ans et plus) ont la possibilité de choisir entre un passeport de 5 ans ou de 10 ans; les passeports pour enfants (de 0 à 15 ans) sont délivrés pour une période maximale de 5 ans. Une description des documents de voyage canadiens se trouve à l'annexe A.

Le Programme de passeport offre également aux clients des services accélérés, comme le service urgent d'un jour, ainsi que des services administratifs, notamment les copies certifiées conformes. La copie certifiée conforme est une copie datée et scellée par le Programme de passeport qui confirme qu'il s'agit d'une copie conforme et authentique de l'original.

Pour les demandes présentées au Canada et pour les passeports délivrés au Canada, les droits de passeport pour adultes sont de 120 $ pour un passeport de 5 ans et de 160 $ pour un passeport de 10 ans[2]. La liste complète des services de passeports et des droits connexes se trouve à l'annexe B.

Le Programme de passeport a établi des normes de service concernant les services pour lesquels il perçoit des droits. L'engagement de CIC en matière de services envers les Canadiens prévoit le traitement des demandes de passeport reçues dans un délai de :

- deux semaines (10 jours ouvrables) pour les demandes de passeport reçues en personne à un bureau régional de Passeport Canada;
- quatre semaines (20 jours ouvrables) pour les demandes de passeport reçues en personne par l'intermédiaire des agents réceptionnaires de Service Canada ou de Postes Canada;
- quatre semaines (20 jours ouvrables) pour les demandes de passeport reçues par la poste[3].

La liste complète des normes de service se trouve à l'annexe C.

1.3 Notre réseau

Le Programme de passeport surveille les tendances de la demande de passeports et les préférences en matière de services afin de préserver son excellente réputation au chapitre du service à la clientèle tout en veillant à maintenir son intégrité.

Modèle de prestation de services

En attribuant à EDSC la responsabilité des services de passeports au Canada et au MAECD celle des services de passeports à l'étranger, le gouvernement peut tirer parti du vaste réseau de services en personne des bureaux de Service Canada situés partout au pays, et du réseau du MAECD à l'étranger. CIC continuera de traiter les demandes de titres de voyage pour réfugiés, de certificats d'identité et de passeports diplomatiques et spéciaux. Le Programme travaille en vue d'offrir aux Canadiens un guichet unique qui leur permettra d'obtenir tous les services de passeports à un seul endroit au lieu d'avoir à se tourner vers différents secteurs du gouvernement du Canada, et cherche à réaliser des gains d'efficacité sur le plan du fonctionnement. Par ailleurs, ce modèle permet à CIC d'axer ses efforts sur la fonction critique d'assurer l'intégrité du Programme de passeport. Quoi qu'il en soit, CIC, EDSC et le MAECD travaillent en collaboration pour atteindre un équilibre optimal entre l'intégrité, le service à la clientèle et l'efficacité opérationnelle.

Réseau de prestation de services

Les Canadiens ont accès aux services de passeports par différents modes de prestation de services. Les requérants peuvent présenter leur formulaire de demande dûment rempli en personne à l'un des 34 bureaux régionaux de Passeport Canada ou aux points de service d'agents réceptionnaires (144 points de service de Service Canada et 44 de Postes Canada), dont l'emplacement est indiqué sur la carte de la figure 1, l'envoyer par la poste à un centre de traitement, ou encore le remettre à leur député. À l'heure actuelle, plus de 95 % des Canadiens qui résident au Canada ont accès à des services de passeports à moins de 100 km de leur lieu de résidence. Les Canadiens qui vivent ou voyagent à l'étranger peuvent obtenir des services de passeports auprès d'un peu plus de 200 points de service du MAECD à l'étranger. Enfin, les Canadiens peuvent se renseigner en visitant le site Web de Passeport Canada (passeportcanada.gc.ca), en composant le numéro sans frais du Programme de passeport (1-800-567-6868), en utilisant les médias sociaux ou en se présentant à l'un des points de service mentionnés précédemment.

---

[1] Avant cette date, le Programme de passeport était un organisme de service spécial du MAECD.
[2] Les droits que les clients acquittent (120 $ et 160 $) comprennent les droits consulaires. Voir l'annexe B pour d'autres détails.
[3] Pour les Canadiens au Canada.

Figure 1 : Points de service de passeport

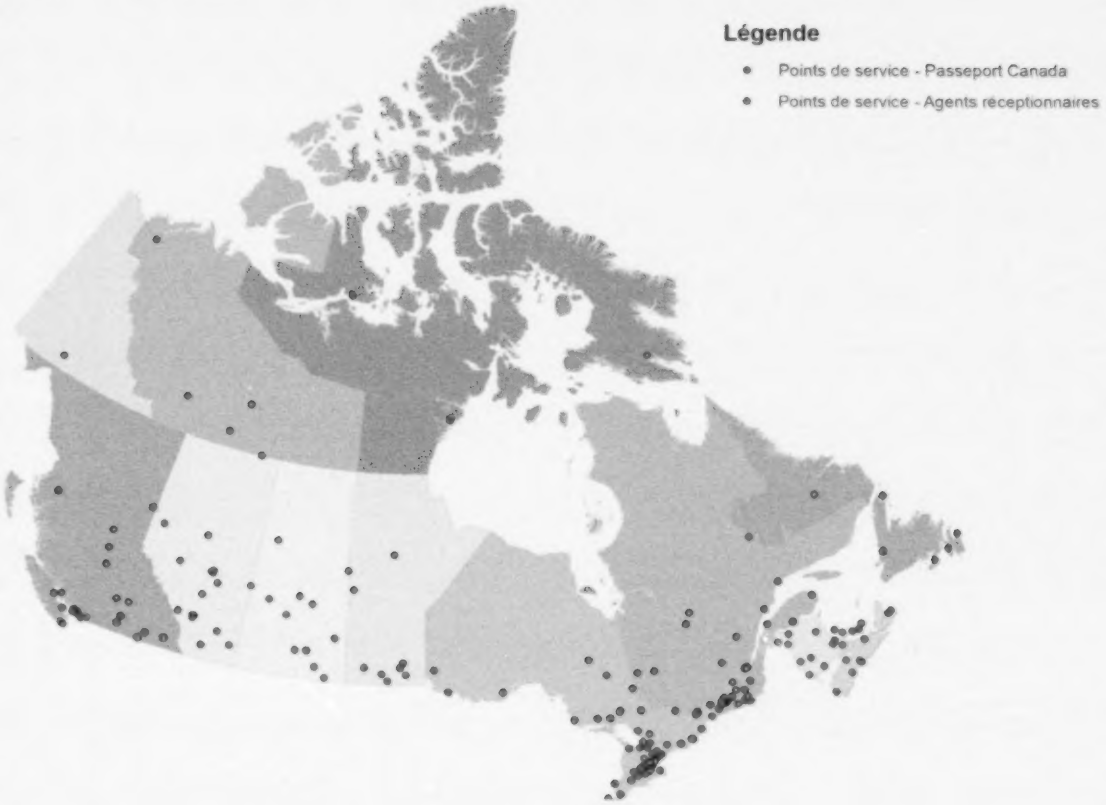

Utilisation de nos modes de prestation de services

La figure 2 montre que les Canadiens continuent d'afficher une préférence pour les services en personne à un bureau de Passeport Canada. Cependant, au cours des dernières années, le nombre de clients qui présentent une demande dans les bureaux régionaux a diminué de façon constante. Durant l'exercice financier 2005-2006, 83 % de toutes les demandes reçues ont été présentées dans un bureau régional, alors que cette proportion atteignait à peine plus de 66 % en 2013-2014. Cette situation peut être attribuable à l'ajout de plus d'une centaine d'agents réceptionnaires depuis 2007 et à la commodité qu'offrent les bureaux situés plus près des clients. Le pourcentage de demandes reçues par l'intermédiaire des agents réceptionnaires continue de s'accroître; il est passé de 4 % en 2006-2007 à 13,4 % en 2013-2014.

En outre, les requérants canadiens sont de plus en plus nombreux à présenter leur demande par la poste (14,4 % en 2013-2014). L'option du renouvellement simplifié mis en place en 2007 a incité davantage les Canadiens à envoyer leur demande par la poste étant donné qu'il n'est pas nécessaire de joindre les documents officiels tels qu'une preuve documentaire de citoyenneté dans le cadre de ce processus.

Le reste des demandes reçues en 2013-2014 ont été présentées à l'extérieur du Canada (3,4 %) ou par l'intermédiaire d'un bureau de député (2,1 %), ou visaient un type de document autre que le passeport régulier bleu (0,4 % de ces demandes visaient un certificat d'identité, un titre de voyage pour réfugiés ou un passeport diplomatique ou spécial).

Figure 2 : Demandes reçues par mode de prestation de services en 2013-2014

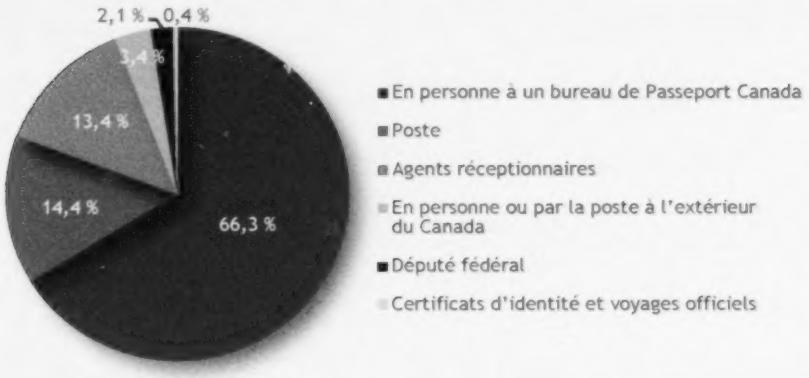

1.4 Comment nos passeports sont financés

Le Programme de passeport fonctionne selon le principe de recouvrement des coûts, ce qui signifie qu'il finance entièrement ses activités grâce aux droits perçus en échange de services de passeports et autres documents de voyage. Autrement dit, les passeports ne sont pas financés par les contribuables. Seuls ceux qui font une demande de passeport paient pour ce service. Puisqu'il fonctionne selon un principe de recouvrement des coûts complets, le Programme de passeport doit générer des recettes suffisantes pour remplir son mandat.

La *Loi sur les fonds renouvelables* confère au ministre de CIC le pouvoir d'effectuer des dépenses à partir du Trésor public pour la prestation de services liés aux passeports et aux autres documents de voyage au Canada et à l'étranger. Le *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage*, pris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorise le gouvernement du Canada à percevoir des frais d'utilisation et à déposer les recettes dans le Trésor public.

Des exigences administratives et de déclaration uniques s'appliquent aux fonds renouvelables, conformément à la *Politique sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes* du Conseil du Trésor. Des états financiers vérifiés doivent être préparés chaque année pour le Programme de passeport, conformément aux politiques comptables du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fondées sur les Principes comptables généralement reconnus. Les états financiers sont publiés chaque année dans le rapport *Comptes publics du Canada*, en plus d'être inclus dans le présent rapport afin de servir de contexte aux données financières. La section 3 présente de façon plus détaillée les résultats financiers du Programme de passeport en 2013-2014 et l'annexe D présente les états financiers du Programme en 2013-2014.

Un cadre de gouvernance solide est en place pour veiller au respect de la *Loi sur les fonds renouvelables*, de la *Politique sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes* et à la gestion efficace des investissements dans le Programme de passeport. Parmi les initiatives mises en place, CIC applique une gestion par étapes afin de reconnaître, de classer par priorité et de gérer les occasions à saisir, ainsi que d'y attribuer des ressources.

CIC a également élaboré des mesures visant à s'assurer que les comptes liés au Programme de passeport sont correctement séparés de manière à permettre une surveillance des coûts et des dépenses associés à ce programme. En outre, les prévisions fiables de la demande de passeports, l'entente avec EDSC relative à la prestation de services de passeports au nom de CIC et l'apport de la gestion par activités afin de faciliter le processus d'affectation budgétaire réduisent au minimum les risques financiers du Programme de passeport.

Section 2 – Nos réalisations

Les priorités du Programme de passeport sont regroupées selon les trois thèmes suivants : gestion du Programme, intégrité et service. Cette section présente les réalisations du Programme en 2013-2014 sous ces trois thèmes.

2.1 Gestion du Programme

Veiller à l'application de pratiques de gestion modernes pour prévoir les besoins éventuels et y répondre, notamment en ce qui concerne les capacités en matière d'harmonisation stratégique, d'innovation et de prise de décisions.

Le Programme de passeport est l'un des rares programmes du gouvernement canadien qui fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts complets. Comme on le mentionne à la section 1.4, la gestion par activités et les prévisions fiables ont permis au Programme de maximiser l'utilisation de ses ressources, d'évaluer la valeur de ses nouvelles initiatives et de mettre en œuvre des stratégies de réaffectation des ressources en temps voulu, en réponse aux prévisions de modification de la demande de passeports.

Les pratiques de gestion saines et novatrices sont les fondements du succès du Programme. En réponse à la volonté du gouvernement du Canada de viser l'amélioration des services offerts aux Canadiens et la rentabilité des coûts de fonctionnement, et dans le contexte de l'examen des services administratifs, une évaluation de la prestation des services de passeports a été entreprise par un évaluateur indépendant à l'automne 2011. Selon les conclusions de cette évaluation, la situation financière du Programme de passeport limitait sa capacité de se moderniser et décourageait les investissements à l'échelle requise pour améliorer la sécurité et mettre en place des services électroniques. Ces conclusions ont mené à des changements à l'appareil gouvernemental, afin d'obtenir le soutien de partenaires organisationnels ayant réussi la modernisation de leurs technologies et services.

En tout temps, les politiques, les programmes et les partenariats doivent être gérés de façon efficace pour atteindre l'équilibre souhaité entre les priorités en matière de prestation des programmes et celles liées à leur intégrité.

Notre rendement en 2013-2014

Le Programme de passeport a délivré 4,9 millions de documents de voyage en 2013-2014. Le nombre de passeports délivrés chaque année est en augmentation constante depuis une dizaine d'années. Il a monté en flèche en 2007 en raison de la mise en œuvre de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental par les États-Unis, exigeant que tous les voyageurs, y compris les Canadiens, présentent un passeport à leur entrée aux États-Unis.

Les prévisions de la demande de services du Programme de passeport continuent de jouer un rôle essentiel, aidant l'organisation à gérer ses ressources aussi efficacement que possible afin de maintenir ses niveaux de services au fil des fluctuations de la demande. Par exemple, les ventes de passeports en 2013-2014 confirment les prévisions du Programme, soit que l'option de validité de dix ans serait largement préférée. En effet, un peu plus de 80 % des Canadiens adultes ont choisi le passeport d'une durée de validité de dix ans plutôt que celui d'une durée de cinq ans, conformément aux projections.

Voici quelques-unes des principales réalisations en 2013-2014

- **Transfert de la responsabilité du Programme de passeport à CIC** le 2 juillet 2013, sans aucune interruption de service. EDSC, par l'intermédiaire de Service Canada, est désormais responsable de la prestation des services de passeports au Canada, tandis que le MAECD demeure responsable des services de passeports à l'étranger.
- **Entrée en vigueur d'une nouvelle structure de droits** permettant au Programme de passeport de générer des recettes suffisantes pour réaliser son mandat relativement à l'intégrité du passeport et au service à la clientèle, ainsi que pour soutenir le Programme dans son ensemble pendant un cycle économique de dix ans.
- **Intégration d'un fonds d'investissement dans la nouvelle structure de droits** afin que le Programme de passeport soit en mesure de mettre à jour et de moderniser sa façon d'exercer ses activités, de continuer d'améliorer la sécurité du passeport en tant que tel et de maintenir un haut niveau de service à la clientèle.
- **Lancement d'une ambitieuse initiative de modernisation du Programme de passeport.** Les objectifs de cette initiative sont regroupés sous trois composantes : 1) activités visant à compléter le transfert du Programme de passeport à CIC et à EDSC, notamment la transition et la rationalisation des services internes; 2) modernisation des processus administratifs, notamment le remplacement du système actuel de délivrance des passeports par le Système mondial de gestion des cas (SMGC), la mise en place de solutions de demande en ligne et en libre service, ainsi que l'amélioration de l'intégrité grâce à l'établissement de liens avec des partenaires en matière de sécurité; 3) optimisation du réseau de prestation des services afin de conserver la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins et priorités du gouvernement et réaliser des économies. Cette initiative est planifiée en vue de suivre une approche par phases, sur une période de cinq ans – de 2013-2014 à 2017-2018 – dans le but d'améliorer la sécurité et l'intégrité et de moderniser les services en utilisant la plateforme technologique de CIC et le réseau de prestation des services de Service Canada. Les plans de la phase I, qui durera de juillet 2013 à juin 2015, sont axés sur la transition et la planification, avec quelques mises en œuvre, tandis que les plans de la phase II, qui durera de juillet 2015 à juin 2018, sont axés sur la mise en œuvre.

2.2 Intégrité

Veiller au maintien de la réputation des documents de voyage canadiens et de la confiance à l'égard du Programme de passeport.

Il est crucial de maintenir l'intégrité du Programme de passeport. Le Programme de passeport du Canada est une composante importante des infrastructures de sécurité de notre pays et il contribue à atténuer les menaces à la sécurité. La recherche démontre que lorsqu'ils font l'acquisition d'un passeport, les Canadiens souhaitent bénéficier d'excellentes caractéristiques de sécurité, avoir un passeport reconnu par les autorités étrangères et accéder aux autres pays sans visa. Tous ces facteurs concernent l'intégrité et dépendent de la capacité du Programme de passeport à améliorer les caractéristiques de sécurité du passeport, à créer et maintenir des partenariats constructifs, à détecter la fraude, ainsi qu'à s'assurer que le passeport canadien n'est pas utilisé par des personnes à risque élevé pour faciliter leurs déplacements.

Au cours de la période visée par le rapport, les priorités opérationnelles ont été établies en tenant compte d'un environnement en évolution, où des techniques de vol d'identité et de fraude de plus en plus sophistiquées sont employées par des fraudeurs qui tentent d'obtenir illégalement un passeport authentique plutôt que tenter de trafiquer un document existant, et où des identités et documents de voyage authentiques servent de moyens pour se rendre à l'étranger et commettre des crimes.

Notre rendement en 2013-2014

Selon l'Henley Visa Restrictions Index de 2013, le Canada figure parmi les pays offrant l'accès sans visa le plus élevé à d'autres pays. Cette grande liberté de déplacement reflète les excellentes relations qu'entretient le Canada avec la communauté internationale, ainsi que la reconnaissance du passeport canadien.

La sécurité et l'intégrité des passeports du Canada et de son système de délivrance font l'objet d'une surveillance étroite et continue. Le *Décret sur les passeports canadiens* sert de fondement juridique aux décisions du ministre de refuser de délivrer un passeport ou de révoquer un passeport. Les enquêtes portant sur l'identité, les activités frauduleuses soupçonnées ou l'utilisation frauduleuse de passeports ont mené à 308 refus de services de passeports et à 467 révocations de passeports en 2013-2014.

De plus, les articles 69 et 70 de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* accordent au ministre le pouvoir de suspendre un passeport, de refuser de le renouveler ou de refuser de délivrer un passeport à une personne lorsque le ministre de la Justice l'informe que cette personne fait l'objet d'une demande de refus d'autorisation en raison d'arriérés de pension alimentaire pour enfants. Au total, en 2013-2014, 2 067 personnes ont été visées par une suspension ou le refus d'un passeport en vertu de cette loi (1 428 suspensions et 639 refus).

Les passeports perdus ou volés font également l'objet d'une surveillance, pour des raisons de sécurité. En 2013-2014, 65 717 passeports sur un total de 22,5 millions de passeports en circulation ont été déclarés perdus ou volés. Cela représente 0,29 % de l'ensemble des passeports en circulation pendant cette période. Les renseignements sur les passeports perdus ou volés sont communiqués à la Gendarmerie royale du Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada et à Interpol aux fins d'inclusion dans leurs bases de données respectives, en vue d'atténuer les risques d'utilisation non autorisée de passeports invalidés.

Voici quelques-unes des principales réalisations en 2013-2014

- **Introduction du passeport électronique** conformément à l'engagement pris dans le budget fédéral de 2008 et dans le discours du Trône du 3 mars 2010. Depuis le 1er juillet 2013, une puce est intégrée dans les documents de voyage imprimés au Canada. Le nouveau passeport électronique représente une étape majeure dans l'amélioration de la sécurité du passeport. Les nombreuses caractéristiques de sécurité numériques du livret réduisent les risques de falsification et de fraude d'identité, tout en aidant les autorités frontalières à vérifier l'authenticité du document. L'adoption du passeport électronique permet au Canada de mieux s'harmoniser aux méthodes de ses partenaires internationaux. Il s'appuie sur les orientations futures et les pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
- **Expansion de l'efficacité du Programme de reconnaissance faciale**, en collaboration avec les partenaires de la Conférence des cinq nations (un forum international des autorités de délivrance des passeports en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada), dans le but de permettre la détection de la fraude d'identité dans le cadre des processus d'examen de l'admissibilité et de délivrance du passeport, afin de réduire au minimum la délivrance de documents de voyage à des parties non admissibles. La technologie de reconnaissance faciale est l'un des piliers de la stratégie de détection de la fraude du Programme de passeport. Elle a été pleinement intégrée dans le traitement des demandes de passeport en 2010-2011. Elle consiste à comparer les photos accompagnant les demandes de passeport avec les images faciales contenues dans les bases de données de passeports.

« En 2013, des mesures importantes ont été prises pour rendre les passeports plus sûrs et plus pratiques pour les Canadiens. Passeport Canada a commencé à délivrer des passeports électroniques, qui sont mieux prémunis contre les manipulations grâce à leurs caractéristiques de sécurité. »

(21e rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada)

- **Renforcement des relations de travail** avec le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et Sécurité publique Canada, axées sur les menaces à la sécurité, avec un accent tout spécial mis sur les Canadiens prenant part à des conflits à l'étranger. Ce réseau de partage de renseignements s'est montré efficace pour détecter la fraude et contribuera à mettre en place les mécanismes de protection, de contrôle et de surveillance appropriés afin de limiter l'utilisation du passeport pour voyager dans le but de commettre des actes illégaux.
- **Réalisation d'évaluations des risques pour le Programme de passeport dans la région de l'Asie-Pacifique et d'une évaluation des risques pour l'intégrité du Programme de passeport dans la région du Grand Toronto.** Ces évaluations des risques nous renseignent sur les menaces et les risques qui peuvent être propres uniquement à une mission ou à un secteur géographique de responsabilité, à un profil de client ou à un environnement fonctionnel, ce qui fournit des renseignements aux missions et à Service Canada sur la prestation de services de passeports ainsi que sur les outils et les stratégies de soutien.
- **Réalisation d'une évaluation de la menace et des risques pour les infrastructures de réseau et de TI de Services partagés Canada, qui soutiennent actuellement le Programme de passeport.** Le rapport a été publié le 12 mars 2014. Plusieurs des recommandations sont en cours d'élaboration.
- **Présence dans divers forums internationaux**, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale, le G8 et la Conférence des cinq nations, pour appuyer les travaux sur la conception et la sécurité des documents de voyage ainsi que la capacité du Programme de détecter la fraude d'identité.

2.3 Service

S'assurer que le Programme de passeport est en mesure de répondre aux attentes élevées à l'égard du service à la clientèle.

Les Canadiens s'attendent à des services de passeports de qualité élevée, notamment en ce qui concerne la simplicité du processus de demande de passeport et le délai d'obtention d'un passeport. Malgré d'excellents niveaux de satisfaction de la clientèle, le Programme de passeport continue d'évoluer afin de continuer de répondre aux besoins de ses clients à l'avenir, reconnaissant par exemple que les Canadiens désirent accéder à une gamme complète de programmes et de services fédéraux par voie électronique, y compris les services de passeports.

Notre rendement en 2013-2014

Le Programme de passeport atteint constamment des niveaux supérieurs de satisfaction de la clientèle. Au cours de cette année marquée par une transition et des changements importants, le Programme de passeport a respecté sa promesse de ne pas interrompre les services fournis aux Canadiens. Le Programme a d'ailleurs dépassé ses propres normes de service, puisque 99 % des clients ont reçu leur passeport à temps ou à l'avance (voir l'annexe C pour d'autres détails).

Le Programme a continué de donner du soutien et des renseignements aux requérants et aux titulaires de passeport par l'intermédiaire de son centre d'appels et de son site Web. Nous avons répondu à environ 1 405 430 appels en 2013-2014; 95,4 % des clients ont patienté 8 minutes ou moins. Notre site Web a enregistré plus de 10 millions de visites du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. La section **Contactez-nous** du site Web permet aux utilisateurs de faire part de leurs préoccupations et commentaires, de demander où nous en sommes dans le traitement de leur demande ou de poser des questions concernant le passeport canadien. En 2013-2014, nous avons reçu 52 130 demandes relatives au traitement de demandes de passeport et 32 352 demandes de renseignements généraux.

Voici quelques-unes des principales réalisations en 2013-2014

- **Fin du déploiement du passeport d'une durée de validité de dix ans**, qui sera plus pratique et économique, étant donné que les requérants de passeport auront à payer pour des photos et à présenter une demande de passeport une seule fois tous les dix ans, ce qui allégera leur charge administrative. Les ventes de passeports en 2013-2014 confirment que l'option de validité de dix ans est largement préférée. En effet, un peu plus de 80 % des Canadiens adultes ont choisi le passeport d'une durée de validité de dix ans plutôt que celui d'une durée de cinq ans.
- **Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe pour les nouveaux services de passeports offerts depuis le 1er juillet 2013.** Cela inclut l'élaboration d'activités et de produits de communication à l'intention des Canadiens et des employés, et la mise à jour des formulaires de demande et du site Web du Programme de passeport. Le Programme a fait connaître le passeport électronique en publiant des vidéos sur YouTube et en créant une foire aux questions à ce sujet sur son site Web. Des activités de communication à grande échelle ont été réalisées afin de fournir aux requérants les renseignements nécessaires au sujet des possibilités de validité et des nouveaux droits.
- **Mise en place d'une nouvelle politique sur les répondants s'appliquant aux demandes présentées à l'extérieur du Canada.** Le nouveau processus permet aux requérants de passeports canadiens à l'étranger de choisir un détenteur de passeport canadien adulte comme répondant.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a souligné publiquement que le Programme de passeport avait réduit le fardeau administratif des petites entreprises en instaurant le passeport d'une durée de validité de dix ans.

- **Mise à jour de la liste de professions que le répondant d'un Canadien à l'étranger peut exercer** afin d'inclure des professions que l'on trouve plus facilement partout dans le monde.
- **Aide relative aux documents de voyage aux Canadiens à l'étranger en situation de détresse**, notamment lors de l'agitation civile à Djouba (Soudan du Sud), de l'attaque dans un centre commercial à Nairobi (Kenya) et du conflit au Caire (Égypte), en collaboration avec le MAECD.
- **Remplacement sans frais de passeports perdus ou endommagés** à la suite des inondations dans le sud de l'Alberta et de la tragédie ferroviaire de Lac Mégantic.

Section 3 – Résultats financiers du Programme de passeport

Étant donné que le Programme de passeport fonctionne à l'aide d'un fonds renouvelable pour lequel le Parlement a accordé une autorisation permanente continue, il peut accumuler et reporter des surplus d'un exercice à l'autre pour compenser d'éventuels déficits. Lorsque les recettes dépassent les dépenses, le Programme de passeport accumule un surplus dans son imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds (INASAF), qui est essentiellement un compte bancaire. Ce surplus peut alors être utilisé pour éponger les déficits du Programme de passeport durant les exercices où les recettes sont inférieures aux dépenses.

Le Programme de passeport s'attend à réaliser des surplus jusqu'en 2017-2018. Ces surplus seront utilisés pour compenser la diminution prévue des recettes pendant la deuxième moitié du cycle économique, qui débutera en 2018-2019. La diminution importante des recettes pendant cette période sera attribuable à la baisse soudaine de la demande de passeports découlant de l'arrivée, en juillet 2013, du passeport d'une durée de validité de 10 ans. Lorsque la demande est faible, le Programme de passeport a besoin des surplus accumulés pour poursuivre ses opérations, puisqu'il y a de nombreux coûts fixes associés à la maintenance de l'infrastructure qui appuie l'exécution du Programme de passeport, lesquels ne varient pas en fonction des fluctuations du volume des demandes de passeport.

Le Programme de passeport doit réaliser des recettes suffisantes pour financer ses activités au cours du cycle économique de 10 ans (de 2013-2014 à 2023-2024) sans pour autant compromettre son cadre financier, comme il en a pris l'engagement auprès des Canadiens et des membres du Parlement dans le cadre des consultations et du processus de réglementation visant à augmenter les droits de passeport en 2013.

Résultats financiers pour 2013-2014

La nouvelle structure de droits instaurée en juillet 2013 a des répercussions positives sur la situation financière du Programme de passeport. En 2013-2014, les recettes se sont élevées à 534 millions de dollars, comparativement à 312 millions de dollars en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 222 millions de dollars attribuable à la hausse des droits des services de passeports.

Les dépenses de fonctionnement se sont chiffrées à 337 millions de dollars, une augmentation de 5 % par rapport à l'exercice financier précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la mise en place du passeport électronique.

Le Programme a généré un surplus de 187 millions de dollars[4] en 2013-2014. Comme on l'indique plus haut, le Programme de passeport a commencé à accumuler des fonds dans son INASAF afin d'être en mesure de compenser une faible demande de passeports à partir de 2018-2019.

Les états financiers du Programme de passeport pour 2013-2014 se trouvent à l'annexe D. Les états financiers ont été vérifiés par une firme externe pour confirmer qu'ils présentent fidèlement la situation du fonds renouvelable. Les vérificateurs n'ont émis aucune observation résultant de leur vérification, et ce, pour la quatrième année consécutive.

[4]Résultats nets après l'aliénation des biens.

Section 4 – Prochaines étapes

Dans l'avenir, CIC continuera d'améliorer le Programme de passeport en concentrant ses activités autour des trois thèmes stratégiques du Programme, soit la gestion du Programme, son intégrité et les services connexes, afin d'assurer la rentabilité du Programme, d'offrir aux Canadiens des services à la hauteur des droits qu'ils acquittent et de faciliter les déplacements sûrs aux Canadiens.

En 2014-2015, le Programme de passeport intensifiera les efforts afin de faire progresser l'Initiative de modernisation, incluant :

- Améliorer les services de passeports et accroître l'intégrité du Programme en renforçant les processus administratifs et les systèmes connexes tout en assurant la viabilité financière du Programme de passeport.
- Renforcer la sécurité et l'intégrité du Programme de passeport en y apportant des améliorations axées sur la sécurité qui cadrent avec la modernisation du Programme de passeport, les priorités du gouvernement du Canada et les normes internationales.
- Adopter des processus de gestion administrative communs à l'échelle du gouvernement du Canada et maximiser les synergies avec les pratiques et les systèmes de CIC.

Les commentaires et suggestions recueillis auprès des Canadiens dans le cadre de nos consultations publiques menées en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* continueront de modeler la manière dont le Programme de passeport sera exécuté dans l'avenir.

Annexe A - Description des documents de voyage canadiens

Produit	Description
Passeport régulier	Le passeport régulier (bleu) est délivré aux citoyens canadiens pour des voyages occasionnels, notamment pour les vacances et les voyages d'affaires. Le passeport régulier compte 36 pages. À l'heure actuelle, la durée de validité maximale varie selon l'âge du titulaire : • Les adultes (16 ans et plus) ont le choix entre une durée de validité de 5 ans ou de 10 ans. • Les passeports pour enfants (de 0 à 15 ans) ont une durée maximale de 5 ans.
Passeports officiels (spéciaux et diplomatiques)	Conformément aux dispositions du *Décret sur les passeports diplomatiques et spéciaux*, les passeports spéciaux et diplomatiques sont délivrés aux Canadiens qui voyagent à des fins officielles ou diplomatiques. Les passeports diplomatiques et spéciaux sont délivrés sous forme de passeports électroniques depuis 2009. La durée de validité est déterminée par le bureau de délivrance jusqu'à concurrence de 5 ans.
Titre de voyage d'urgence	Le titre de voyage d'urgence est un document d'une page délivré aux Canadiens à l'extérieur du Canada qui doivent revenir directement au Canada par aller simple ou se rendre directement au bureau du gouvernement du Canada le plus proche offrant la gamme complète des services de passeports. Puisque ce document de voyage est imprimé à l'extérieur du Canada, il n'est pas doté d'une puce électronique.
Passeport temporaire	Ce passeport (blanc) de huit pages valide jusqu'à un an est délivré aux Canadiens à l'étranger qui doivent être en possession d'un passeport (soit pour satisfaire à des exigences de résidence ou pour faire un voyage urgent) pendant le traitement de leur demande de passeport régulier. Ce service a été créé lorsque l'impression des passeports a été rapatriée au Canada. Puisque ce document de voyage est imprimé à l'extérieur du Canada, il n'est pas doté d'une puce électronique. La durée de validité est déterminée par le bureau de délivrance jusqu'à concurrence de 1 an.
Titre de voyage pour réfugiés	Le titre de voyage pour réfugiés est délivré, conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, aux personnes en territoire canadien qui ont le statut de personne protégée, notamment les réfugiés au sens de la Convention et les personnes à protéger. Un titre de voyage pour réfugiés est valable pour tous les pays (autres que le pays de citoyenneté du titulaire). La durée de validité est déterminée par le bureau de délivrance jusqu'à concurrence de 5 ans.
Certificat d'identité	Le certificat d'identité est délivré aux résidents permanents du Canada qui ne sont pas encore citoyens canadiens ou qui sont apatrides ou incapables de se procurer un passeport national pour une raison valable. Un certificat d'identité n'est pas valide pour un voyage dans le pays de citoyenneté du titulaire. La durée de validité est déterminée par le bureau de délivrance jusqu'à concurrence de 5 ans.

Annexe B – Services du Programme de passeport et droits connexes

Passeports : Demandes présentées au Canada et passeports délivrés au Canada		
Document de voyage	**Droits**	**Droits consulaires compris**
Passeport de 10 ans (16 ans et plus)	135 $	160 $
Passeport de 5 ans (ou moins) (16 ans et plus)	95 $	120 $
Passeport pour enfants (15 ans et moins)	57 $	--
Passeports : Demandes présentées à l'extérieur du Canada ou passeports délivrés à l'extérieur du Canada		
Document de voyage	**Droits**	**Droits consulaires compris**
Passeport de 10 ans (16 ans et plus)	235 $	260 $
Passeport de 5 ans (ou moins) (16 ans et plus)	165 $	190 $
Passeport pour enfants (15 ans et moins)	100 $	--
Services accélérés au Canada (ajoutés aux droits de passeport réguliers)		
Service	**Droits**	**Droits consulaires compris**
Service d'un jour (urgent)	110 $	--
Service express (de 2 à 9 jours)	50 $	--
Retrait (10 jours)	20 $	--
Service le même jour, en dehors des heures normales de service	335 $	--
Services accélérés à l'extérieur du Canada		
Service	**Droits**	**Droits consulaires compris**
Titre de voyage d'urgence (un voyage)	50 $	75 $
Titre de voyage d'urgence pour enfants (un voyage)	30 $	--
Passeport temporaire (lié à une demande de passeport régulier)	110 $	--
Documents de voyage pour non-Canadiens		
Document de voyage	**Droits**	**Droits consulaires compris**
Certificat d'identité	235 $	260 $
Certificat d'identité pour enfants	141 $	--
Titre de voyage pour réfugiés	95 $	120 $
Titre de voyage pour réfugiés (enfants)	57 $	--
Services administratifs		
Service	**Droits**	**Droits consulaires compris**
Ajout d'un timbre spécial ou d'une observation (à la demande du requérant)	45 $	--
Copies certifiées conformes (jusqu'à trois copies)	45 $	--
Remplacement d'un passeport ou d'un autre document de voyage perdu ou volé (ajouté aux droits de passeport)	45 $	--
Transfert de dossier (entre bureaux au Canada)	45 $	--
Conservation d'un passeport ou d'un autre document de voyage valide	45 $	--

Au nom du MAEDC, le Programme de passeport perçoit des droits consulaires de 25 $ par document de voyage pour financer le programme consulaire dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Les fonds recueillis ne sont pas affectés à CIC et le Ministère n'a aucun pouvoir sur l'utilisation ou le montant de ces droits.

Annexe C – Normes de service du Programme de passeport

Service	Norme de service	Objectif de rendement	Résultats pour 2013-2014
Services aux Canadiens au Canada			
Demande de passeport présentée en personne à un bureau de Passeport Canada	10 jours ouvrables	90 % des demandes complètes sont traitées dans les délais annoncés	99,79 %
Demande de passeport présentée par la poste	20 jours ouvrables		99,87 %
Demande de passeport présentée en personne auprès d'un agent réceptionnaire	20 jours ouvrables		99,89 %
Services aux Canadiens à l'extérieur du Canada			
Demande de passeport régulier présentée en personne à un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger	20 jours ouvrables	90 % des demandes complètes sont traitées dans les délais annoncés	97,17 %
Passeport temporaire	20 jours ouvrables		99,60 %
Titre de voyage d'urgence	20 jours ouvrables		98,67 %
Services aux non-Canadiens au Canada			
Certificat d'identité	20 jours ouvrables	90 % des demandes complètes sont traitées dans les délais annoncés	98,20 %
Titre de voyage pour réfugiés	20 jours ouvrables		98,51 %
Services accélérés au Canada			
Service urgent	Dans les 24 heures (prochain jour ouvrable)	90 % des demandes complètes sont traitées dans les délais annoncés	99,58 %
Service express	De 2 à 9 jours ouvrables		99,95 %
Service de retrait	10 jours ouvrables		99,77 %
Service le même jour, en dehors des heures normales de service	Le jour même		97,37 %

Normes de service du Programme de passeport (suite)

Service	Norme de service	Objectif de rendement	Résultats pour 2013-2014
Services administratifs			
Ajout d'un timbre spécial ou d'une observation (à la demande du requérant)	Si la demande est présentée : en même temps qu'une demande de document de voyage : même délai de traitement que pour le document de voyage associé; après qu'un document de voyage a été délivré : 10 jours ouvrables	90 % des demandes complètes sont traitées dans les délais annoncés	90,24 %
Copies certifiées conformes (jusqu'à trois copies)	10 jours ouvrables		*
Remplacement d'un passeport ou d'un autre document de voyage perdu ou volé	Même délai de traitement que pour le document de voyage associé		*
Transfert de dossier (entre bureaux au Canada)	3 jours ouvrables		*
Conservation d'un passeport ou d'un autre document de voyage valide	Même délai de traitement que pour le document de voyage associé		*

*Services offerts depuis le 31 mars 2014.

Annexe D - États financiers

FONDS RENOUVELABLE DE PASSEPORT CANADA

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA GESTION

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de Passeport Canada conformément à la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la gestion du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds.

La Direction des opérations financières du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect des normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon des règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition de comptes au regard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à la gestion du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection minutieuse, la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et autorités directoriales sont compris dans toute l'organisation.

La Direction a présenté les états financiers aux auditeurs indépendants, qui les ont vérifiés dans le but de fournir sur ceux-ci une opinion indépendante qui est annexée à ces états financiers.

Approuvé par :

La directrice générale et adjointe au dirigeant principal des finances,
Opérations financières
Citoyenneté et Immigration Canada

A Ouellette

Anick Ouellette — 2014-05-28 Date

Le sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
Citoyenneté et Immigration Canada

Tony Matson

Tony Matson — 2014/05/28. Date

Fonds renouvelable de Passeport Canada

ÉTAT DE L'AUTORISATION (EMPLOYÉE) FOURNIE
[NON VÉRIFIÉ] POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2014				2013	
		Chiffres réels				
	Prévisions $	Pour la période terminée le 2 juillet 2013* $	Pour la période terminée le 31 mars 2014* $	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 $	Prévisions $	Chiffres réels $
Résultats nets	(56 085)	(21 396)	208 235	186 839	(61 268)	(8 687)
Plus : Éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	(288)	5 607	(34 392)	(28 785)	9 504	9 779
Fonds provenant (employés) de l'exploitation	(56 373)	(15 789)	173 843	158 054	(51 764)	1 092
Moins : Éléments nécessitant l'utilisation de fonds						
Acquisitions nettes d'immobilisations	14 000	463	6 080	6 543	15 890	14 334
Autres éléments nets d'actifs et de passifs	—	(2 674)	(38 569)	41 243	—	9 898
Autorisation fournie (employée)	(70 373)	(13 578)	206 332	192 754	(67 654)	23 140

*En vertu du décret C.P. 2013-0540 entré en vigueur le 2 juillet 2013, et conformément au crédit 7b de Citoyenneté et Immigration Canada de la Loi de crédits no. 4 pour 2013-14, ayant une date d'entrée en vigueur rétroactive au 2 juillet 2013, l'autorisation d'engager des dépenses sur le Trésor au titre du fonctionnement du bureau central et des bureaux régionaux des passeports au Canada et des services de passeport dans les missions à l'étranger et l'autorisation de dépenser les revenus perçus au même titre ont été transférées des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada à Citoyenneté et Immigration Canada.

Fonds renouvelable de Passeport Canada

RAPPROCHEMENT DE L'AUTORISATION
NON EMPLOYÉE (NON VÉRIFIÉ) AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2014 $	2013 $
Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(80 427)	(4 646)
Plus : Imputation des créditeurs à la fin de l'exercice sur le crédit après le 31 mars	36 492	30 815
Moins : Montants affectés au crédit après le 31 mars	49 649	8 602
Montants affectés au crédit pour des dépenses payées pour le compte d'autres ministres	81 886	—
Autres éléments	1 761	2 044
Autorisation nette employée (fournie) à la fin de l'exercice	(177 231)	15 523
Limite de l'autorisation	—	131 204
Autorisation non employée reportée	177 231	115 681

États financiers

Fonds renouvelable de Passeport Canada

31 mars 2014

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Sous-ministre adjoint et Dirigeant principal des Finances, Citoyenneté et Immigration Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de Passeport Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats et de la variation de l'actif net, et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes et en vertu la Loi sur les fonds renouvelables, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers au 31 mars 2014 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes et en vertu la Loi sur les fonds renouvelables.

Méthode comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui décrit la méthode comptable appliquée. Les états financiers sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction du Fonds renouvelable, Sous-ministre adjoint et Dirigeant principal des finances de Citoyenneté et Immigration Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de communiquer l'utilisation de l'autorisation du Fonds renouvelable. Ces états financiers ne sont pas destinés à êtres utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnel agréés, experts-comptables autorisés

26 mai 2014
Ottawa, Canada

Fonds renouvelable de Passeport Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars
[en milliers de dollars]

	2014 $	2013 $
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	**49 584**	8 340
Tiers	**67**	293
Charges payées d'avance	**875**	945
Stocks	**13 449**	16 962
	63 975	26 540
À long terme		
Immobilisations *[note 3]*		
Au coût	**81 178**	197 802
Moins amortissement cumulé	**(58 680)**	(149 708)
	22 498	48 094
	86 473	74 634
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	**24 759**	13 045
Tiers		
Créditeurs	**10 050**	16 416
Charges à payer	**1 796**	4 691
Retenues sur paiements aux entrepreneurs	**1 684**	1 354
Indemnités de cessation d'emploi	**240**	2 661
	38 529	38 167
À long terme		
Indemnités de cessation d'emploi	**2 318**	4 205
	40 847	42 372
Actif net *[note 4]*	**45 626**	32 262
	86 473	74 634

Obligations contractuelles *[note 5]*

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 mars
[en milliers de dollars]

	2014 $	2013 $
Revenus		
Droits gagnés	**533 417**	312 006
Revenus divers	**378**	391
	533 795	312 397
Frais d'exploitation		
Services professionnels et spéciaux *[note 6]*	**148 342**	35 040
Traitements et avantages sociaux	**93 350**	183 646
Matériel de passeport	**32 050**	26 758
Fret, messageries et camionnage	**31 942**	32 160
Amortissement	**7 251**	11 579
Entretien et réparations	**6 615**	4 897
Locaux	**6 380**	16 339
Services de passeports dans les missions à l'étranger *[note 6]*	**4 342**	4 327
Information	**3 408**	2 975
Imprimerie, papeterie et fournitures	**1 578**	2 168
Voyages et déménagements	**649**	1 565
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	**557**	(1 406)
Divers	**220**	128
Location	**166**	428
Services publics	**111**	59
Services postaux et affranchissements	**38**	66
Télécommunications	**14**	26
	337 013	320 755
Résultats nets avant la disposition d'éléments d'actifs	**196 782**	(8 358)
Perte sur disposition d'éléments d'actifs	**2 924**	329
Perte sur disposition	**7 019**	—
	9 943	329
Résultats nets	**186 839**	(8 687)
Actif net, au début de l'exercice *[note 4]*	**32 262**	29 082
Ressources financières nettes employées et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au cours de l'exercice	**(75 781)**	11 887
Éléments transférés entre ministères *[note 4]*	**(97 694)**	(20)
Actif net, à la fin de l'exercice *[note 4]*	**45 626**	32 262

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 mars
[en milliers de dollars]

	2014 $	2013 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	**186 839**	(8 687)
Plus		
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	**(1 887)**	(2 875)
Amortissement	**7 251**	11 579
Perte sur disposition d'éléments d'actifs	**2 924**	329
Perte sur disposition d'inventaire désuet	**7 019**	—
	202 146	346
Variation d'actif et passif à court terme *[note 7]*	**(44 092)**	2 121
Ressources financières nettes fournies (employées) par les activités d'exploitation	**158 054**	2 467
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(6 543)**	(14 334)
Éléments transférés d'immobilisations	**21 964**	—
Ressources financières nettes fournies (employées) par les activités d'investissement	**15 421**	(14 334)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Éléments transférés entre ministères *[note 4]*	**(97 694)**	(20)
Ressources financières nettes fournies (employées) par les activités financement	**(97 694)**	(20)
Ressources financières nettes employées et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au cours de l'exercice	**75 781**	(11 887)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	**4 646**	16 533
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice *[note 4]*	**80 427**	4 646

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fonds renouvelable de Passeport Canada

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014
[en milliers de dollars]

1. AUTORISATION ET OBJECTIF

Le Fonds renouvelable de Passeport Canada (le Fonds) a été établi en 1969 pour assurer la délivrance de passeports et autres documents de voyage au Canada et à l'étranger. La Loi sur les fonds renouvelables autorise le fonctionnement du Fonds.

À compter du 2 juillet 2013, la responsabilité du programme de passeport et du Fonds est passée du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement (MAECD) à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Le Fonds a aussi transféré ses activités de prestation de services et de traitement des demandes de passeports à Emploi et Développement Social Canada (EDSC) à compter du 2 juillet 2013.

Une autorisation permanente continue du Parlement autorise le Fonds à effectuer des paiements à même le Trésor aux fins du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire des déficits de fonctionnement accumulés.

L'autorisation de prélèvement a diminué de 131 204 000 $ à 1 $ par le biais du budget supplémentaire des dépenses C de 2013-2014.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilisation

Ces états financiers ont été préparés selon les principales conventions comptables décrites ci-après afin de satisfaire aux exigences prescrites par la section 4 de la *Politique sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes* du Conseil du Trésor et aux exigences de présentation de l'information à l'égard des fonds renouvelables prescrites par le Receveur général du Canada. La méthode de comptabilisation utilisée pour l'établissement des états financiers diffère sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes :

- les revenus tirés des droits de demande de services de passeports sont comptabilisés au moment de la réception du paiement et de la vérification de l'intégralité des données contenues dans la demande tel qu'il est indiqué dans les règlements prescrivant les droits exigibles pour les services de passeports; et,
- le financement reçu du Conseil du Trésor au titre d'immobilisations est comptabilisé comme un apport en capital et non pas comme une réduction du coût de ces immobilisations.

Constatation des revenus

Les revenus tirés des droits de passeport sont comptabilisés au moment de la demande, qui est effectuée lors de la réception du paiement et de la vérification de l'intégralité des données contenues dans la demande.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014
[Montants des tableaux en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont constatés au coût le plus bas entre le coût moyen et la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie	Durée de vie utile estimative
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel de traitement électronique des données [TED]	3 – 5 ans
Autre matériel et outillage	5 ans

Les projets d'immobilisations correspondent aux actifs en construction qui ne sont pas amortis; ces immobilisations commencent à être amorties une fois qu'elles sont en service. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle du bail ou la durée de vie utile estimative de l'amélioration, selon la période la moins longue.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Fonds ont droit à des indemnités de cessation d'emploi, selon les niveaux de salaire en vigueur au moment de la cessation d'emploi, conformément aux conventions collectives et aux conditions d'emploi. Le coût des prestations est comptabilisé à mesure que les prestations sont acquises par les employés. Les obligations au titre des indemnités acquises par les employés sont calculées en utilisant l'information issue des résultats des passifs établis par calculs actuariels au titre des indemnités de cessation d'emploi des employés pour le gouvernement dans son ensemble fournit par le Conseil du Trésor du Canada. À compter du 2 juillet 2013, le passif pour les indemnités de cessation d'emploi relié à près de 1 900 postes a été transféré à EDSC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014
[Montants des tableaux en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Régime de retraite

Les employés du Fonds participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente loi, les cotisations versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux cotisations de l'employé compte tenu des services rendus au cours de l'exercice. Ces cotisations représentent les obligations de retraite totales du Fonds et sont imputées aux activités sur une base continue. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la loi actuelle, de verser des cotisations pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais imputés au Trésor au titre de l'indexation des paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers exige que la direction et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fassent des estimations et posent des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et passifs, ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date du bilan et sur les montants constatés des revenus et dépenses de la période. Les estimations comptables sont utilisées principalement aux fins de l'établissement des indemnités de cessation d'emploi et des charges à payer. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des indemnités de cessation d'emploi. Leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. À moins d'indication contraire, la direction estime que le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit important au titre de ces instruments financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014
[Montants des tableaux en milliers de dollars]

3. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

Immobilisations	Solde au début de l'exercice $	Acquisitions $	Cessions, transferts et ajustements $	Solde à la fin de l'exercice $
Plan de perfectionnement de la technologie	33 877	—	(30 971)	**2 906**
Projets d'immobilisations	18 207	935	(18 385)	**757**
Améliorations locatives	107 413	211	(71 328)	**36 296**
Mobilier	105	—	(8)	**97**
Matériel de TED	36 045	4 845	(1 992)	**38 898**
Véhicules	41	21	(41)	**21**
Autre matériel et outillage	2 114	531	(442)	**2 203**
	197 802	6 543	(123 167)	**81 178**

Amortissement cumulé	Solde au début de l'exercice $	Amortissement $	Cessions, transferts et ajustements $	Solde à la fin de l'exercice $
Plan de perfectionnement de la technologie	33 877	—	(30 972)	**2 906**
Projets d'immobilisations	—	—	—	—
Améliorations locatives	81 791	2 273	(51 870)	**32 194**
Mobilier	83	2	(6)	**79**
Matériel de TED	32 094	4 874	(15 206)	**21 762**
Véhicules	37	1	(38)	**1**
Autre matériel et outillage	1 826	100	(187)	**1 738**
	149 708	7 251	(98 279)	**58 680**

Les projets d'immobilisations incluent les actifs en construction qui ne sont pas encore amortis.

À compter du 2 juillet 2013, le Fonds a transféré à EDSC des immobilisations dont la valeur comptable nette s'établit à 21 964 066 $. Ce transfert est inclus dans la colonne cessions, transferts et ajustements.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014
[Montants des tableaux en milliers de dollars]

4. ACTIF NET

	2014	2013
	$	$
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(80 427)	(4 646)
Surplus accumulé (déficit)	45 579	(43 566)
Apport en capital	80 474	80 474
	45 626	32 262

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds :

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds détenue par le gouvernement pour le Fonds.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé est une accumulation du surplus de chaque exercice y compris la prise en charge de l'actif net d'ouverture de 746 000 $ au moment de l'établissement du Fonds. D'autres ajustements à la situation financière nette ministérielle du Fonds ont été effectués au montant de 419 771 $ en 2012, de 19 936 $ en 2013 et de 220 842 $ en 2014, découlant du transfert par le Fonds de son service lié aux technologies de l'information à Services partagés Canada (SPC), le 15 novembre 2011. Des ajustements additionnels à la situation financière nette ministérielle du Fonds on été effectués au montant de 97 472 888 $ en 2014 découlant du transfert par le Fonds de ses activités de prestation de services et de traitement des demandes de passeports à EDSC, le 2 juillet 2013.

Apport en capital :

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'apport en capital du Conseil du Trésor pour financer les projets d'immobilisations du Fonds.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014
(Montants des tableaux en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par la nature de ses activités, le Fonds est lié à des obligations contractuelles pour l'achat de biens et d'autres services.

Les versements futurs maximums prévus au contrat avec son fournisseur de passeports vierges se chiffrent approximativement à :

	$
2015	43 872
2016	37 040
	80 912

Les versements futurs minimums prévus pour la location de locaux de travail et des autres fournisseurs se chiffrent approximativement à :

	$
2015	4 715
2016	436
2017	611
	5 762

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés aux services de passeports dans les missions à l'étranger, à la prestation de services et de traitement des demandes de passeports au Canada, au logement et aux services juridiques ont été effectués entre les apparentés dans le cours normal des activités. Toutes les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle est représentative de l'entente entre les deux parties.

Une partie intégrante des activités d'opération du Fonds, est de percevoir les frais consulaires pour le compte de la division des affaires consulaires du MAECD. Ces frais consulaires ne font pas partie des revenus dans l'état des résultats et de la variation de l'actif net. Pour l'exercice 2014, le Fonds a perçu et remis au MAECD des frais consulaires de 97 671 047 $ [101 680 188 $ en 2013].

À compter du 15 novembre 2011, le Fonds à transféré son service lié aux technologies de l'information à SPC. Le coût de ces services fournis par SPC est présenté à la rubrique Services Professionnels et spéciaux de l'état des résultats et de la variation de l'actif net. En 2014, SPC a facturé le Fonds un total de 11 771 132 $ [11 423 170 $ en 2013] pour les services de technologies de l'information.

En mai 2013, EDSC et le Fonds ont signé un protocole d'entente visant les coûts liés au traitement des demandes de passeports pour trois ans. Ainsi, pour toutes les demandes traitées par Service Canada du 1 avril 2013 au 31 mars 2014, EDSC facturera au Fonds un montant de 13,70 $ par demande. Ces coûts sont présentés à la rubrique Services professionnels et spéciaux de l'état des résultats et de la variation de l'actif net. En 2014, un montant de 8 802 250 $ [7 644 989 $ en 2013] a été facturé au Fonds par EDSC pour le traitement de demandes de passeports.

À compter du 2 juillet 2013, le Fonds a transféré ses activités de prestation de services et de traitement des demandes de passeports à EDSC. Le coût de ces services fournis par ESDC est présenté à la rubrique Services Professionnels et spéciaux de l'état des résultats et de la variation de l'actif net. En 2014, EDSC a facturé le Fonds un total de 109 078 645 $ pour ces services.

Conformément à une présentation au Conseil du Trésor, le Fonds a été facturé pour le coût des activités liées à l'Initiative de modernisation du programme de Passeport pour les coûts liés à la transition et la rationalisation des services internes. Le coût de ces services fournis par CIC et EDSC est présenté à la rubrique Services Professionnels et spéciaux de l'état des résultats et de la variation de l'actif net. En 2014, EDSC et CIC ont respectivement facturé le Fonds un total de 3 253 827 $ et 2 063 404 $.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014
[Montants des tableaux en milliers de dollars]

7. VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS À COURT TERME

	2014 $	2013 $
Actifs		
Débiteurs – Gouvernement du Canada	**(41 244)**	(2 404)
Débiteurs – Tiers	**226**	87
Charges payées d'avance	**70**	(420)
Stocks (2014 – net de la perte sur la disposition d'inventaire désuet de 7 019 $; 2013 – néant)	**(3 506)**	(8 572)
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	**11 714**	9 372
Tiers – Créditeurs	**(6 366)**	3 431
Tiers – Charges à payer	**(2 895)**	186
Tiers – Retenues sur paiements aux entrepreneurs	**330**	777
Indemnités de cessation d'emploi	**(2 421)**	(336)
	(44 092)	2 121

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le Fonds fait l'objet de différentes réclamations. Certains passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels lorsqu'une ou plusieurs situations futures se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où il est probable qu'une situation future ait lieu ou n'ait pas lieu et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée dans les états financiers du Fonds. Selon son évaluation juridique d'un élément de passif possible au 31 mars 2014, le Fonds a une réclamation en suspens contenant un passif éventuel de 175 597 $.

9. TRANSFERTS À DESTINATION D'AUTRES MINISTÈRES

À compter du 2 juillet 2013, le Fonds a transféré ses activités de prestation de services et de traitement des demandes de passeports à EDSC conformément au décret C.P. 2013-540, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés à ces activités. Par conséquent, le Fonds a transféré à EDSC les éléments d'actif et de passif suivants ainsi que les dépenses associées :

	$
Actif	
Immobilisations [valeur comptable nette] *[note 3]*	21 964
Passif	
Indemnités de cessation d'emploi	(5 903)
Autres	(256)
Passif total	(6 159)
Dépenses payées pour le compte de EDSC	81 668
Ajustement à la situation financière nette du Fonds	**97 473**

À compter du 15 novembre 2011, le Fonds a transféré son service lié aux technologies de l'information à SPC, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés aux activités du service. Par conséquent, le Fonds a transféré à SPC les éléments d'actif ainsi que les dépenses associées en 2014 :

	$
Actif	
Frais payés d'avance	3
Dépenses payées pour le compte de SPC	218
Ajustements à la situation financière nette du Fonds	**221**

[1]Toutes les lois fédérales peuvent être consultées sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : http://lois.justice.gc.ca